

LE MONUMENT AUX MORTS DE MOSTAGANEM

Il est temps de faire le point sur le sort réservé à notre monument aux morts, ramené en métropole par les soins de l'Armée.

Ma position à son sujet n'a jamais varié, elle est simple, conforme à la logique et à l'équité : érigé grâce à une souscription locale, au lendemain de la première guerre mondiale, à la mémoire des Mostaganémois tombés au champ d'honneur, il est la propriété de tous les anciens habitants de cette ville et eux seuls sont en droit de décider de son emplacement.

C'est ce que je réclame depuis plusieurs années en ma qualité d'ancien et dernier maire, m'engageant à réunir les anciens élus auxquels se joindraient ceux qui jouèrent un rôle dans notre cité et à leur demander de désigner, parmi celles ayant présenté leur candidature, la ville de métropole qui aurait l'honneur d'en avoir la garde.

Ce ne fut et ce n'est malheureusement pas l'avis de tout le monde.

Alors ministre de la Défense nationale, Michel Debré, qui n'avait pu s'en emparer pour l'envoyer à l'île de la Réunion, décida de le déposer dans la cour de la caserne de l'Ecole d'Application d'Infanterie de Montpellier, où il se trouve encore présentement ; chaque Mostaganémois ayant la possibilité de se recueillir devant lui, à condition qu'il en ait sollicité l'autorisation par lettre adressée à l'autorité militaire, transmise bien entendu par la voie hiérarchique.

Et qu'on ne vienne pas me contredire sur ce point, on n'entre pas dans une caserne comme dans un moulin ; le pourrait-on d'ailleurs, il n'est pas dans nos vœux de voir notre monument enfermé, caché. Comme tous ses homologues, il se doit d'être sur une place publique, offert au regard libre des populations, à leur vénération, à leur respect pour les sacrifices qu'il symbolise.

Ce ministre ayant cédé sa place à un autre, son successeur répondit à une nouvelle demande que « le retirer de la cour de la caserne serait porter atteinte au moral de l'armée ». Ce serait risible s'il ne s'agissait pas du souvenir de nos morts.

En le soustrayant aux nouveaux maîtres de notre ville, l'armée n'a fait que son devoir, nous nous devons de l'en remercier, mais ce faisant elle n'en a pas pour autant acquis le droit de se l'approprier. Personnellement je pense d'ailleurs que pas un soldat digne de ce nom n'a cette prétention et que tous les militaires qui ont conservé dans leur esprit le sens de l'honneur inséparable de l'uniforme, se réjouiraient de le voir fièrement installé au

cœur d'une ville, rappelant aux jeunes le sacrifice de leurs aînés, au lieu de le savoir, comme l'a écrit un périodique ami, condamné aux arrêts entre quatre murs.

Puis, comme cela ne suffisait pas d'avoir les ministres contre nous, une mauvaise action fut entreprise à l'initiative d'un préfet de l'Hérault, avec la complicité d'une association de rapatriés : une pétition circula à Montpellier demandant que le monument reste où il se trouvait ; elle fut signée de quelques officiers d'active en retraite, ayant effectué une partie de leur carrière au 2^e R.T.A., n'ayant aucun lien avec notre ville, pour qui, et c'est bien naturel, mais ce ne l'est pas pour nous, une caserne constituait le haut lieu de leur activité passée. Par la suite, ladite association se réunit aux fins de, ainsi que le définit dans l'avis de convocation son président qui avoua ne point savoir où se trouvait Mostaganem : « décider une fois pour toutes de la destination de ce monument ». Un de nos concitoyens curieux ayant demandé les raisons réelles de la pétition et de la réunion s'entendit répondre par un des dirigeants qu'ils n'avaient fait qu'exécuter les ordres de la préfecture. A noter que le maire de Mostaganem, dont tout un chacun savait qu'il était disponible et à proximité ne fut pas invité à la réunion et que la pétition lui fut tenue cachée alors que, lui étant présent, elle était présentée à la signature d'étrangers à la ville.

Le changement d'hommes à la suite des élections présidentielles, l'arrivée au pouvoir de personnalités favorables à mon vœu qui, je suis sûr, est partagé par tous mes concitoyens, me rendit espoir. Une nouvelle demande a été présentée, appuyée par le président du F.N.R., j'en attends la réponse.

Peut-être un jour, entouré de nombreux concitoyens, aux accents de la Société Philharmonique conduite par notre ami Charles Corroy, qui m'a fait la promesse de réunir ses musiciens pour cette circonstance, pourrais-je remettre à une ville de France pour qu'elle le conserve pieusement notre monument, nos deux tirailleurs coulés dans le bronze qui rappelleront aux générations futures que chaque fois que la Patrie fut en danger, il se trouva sur la terre d'Algérie alors française des hommes qui répondirent à son appel et firent le sacrifice de leur vie.

A moins qu'il n'en soit pour notre monument ce qu'il en est pour l'indemnisation et certaines autres de nos requêtes.

Mais il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre.

Lucien LAUGIER,
dernier maire de Mostaganem.